



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LANCEMENT DU TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DES VOSGES (TNE)



Dossier de presse



**28 avril 2022**  
**Conseil départemental des Vosges**



**RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LA VIE EN  
VOSGES**  
le Département



**BANQUE des  
TERRITOIRES**



## SOMMAIRE

LES ENJEUX DES TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS : DEVELOPPER LES USAGES, REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE, INNOVER ET TRANSFORMER .....	3
LES 8 MESURES CLEFS DES « TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS » .....	4
LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF DES VOSGES .....	4
L’ACTION DU TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF DES VOSGES SE DECLINE EN TROIS AXES STRATEGIQUES.....	5
Axe 1 – Équité numérique, un écosystème homogène sur tout le département.....	5
Axe 2 – Ambition jeunesse, un plan territorial de proximité.....	5
Axe 3 – Transition numérique, des actions structurantes .....	6
LES ACTEURS DU PROJET .....	8
À PROPOS DE FRANCE 2030.....	8

## LES ENJEUX DES TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS : DEVELOPPER LES USAGES, REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE, INNOVER ET TRANSFORMER

Après la crise sanitaire des deux dernières années, l'enjeu de la continuité du numérique pédagogique n'a jamais paru aussi important, révélant parfois des fractures numériques et un accroissement des inégalités dans l'accès au numérique. Alors que les pratiques numériques se sont généralisées, les fractures existantes dues aux inégalités au sein des territoires ont été mises en évidence.

**Le plan France 2030, piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) pour le compte du Premier Ministre**, a permis d'apporter une réponse adaptée aux contraintes conjoncturelles, comme le confinement, tout en accélérant un meilleur usage du numérique dans le quotidien de la classe. En septembre 2020, le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports lançait aux côtés du secrétaire général pour l'investissement deux démonstrateurs Territoires Numériques Educatifs (TNE) dans les départements de l'Aisne et Val-d'Oise.

La Banque des Territoires participe à la mise en œuvre des actions du plan d'investissement France 2030 qui lui sont confiées par l'Etat.

Le dispositif bénéficie d'un financement de **172 millions d'euros** dans le cadre de France 2030 (anciennement le PIA4).

**Le programme national Territoire Numérique Educatif (TNE) de France 2030, a pour ambition de permettre un meilleur accès à la transformation numérique, en jouant simultanément sur 4 leviers : l'équipement, les ressources, la formation, les familles des élèves, et l'inclusion scolaire.**

**Depuis la rentrée 2021, sont venus s'ajouter 10 autres départements (Bouches-du-Rhône, Cher, Corse du Sud, Doubs, Finistère, Guadeloupe, Hérault, Isère, Vienne, Vosges)** qui représentent un bassin de 1,3 M d'élèves et dont le conventionnement interviendra d'ici décembre avec une démarche de cofinancement et donc de co-construction avec les collectivités, permet d'agir de manière concertée et immédiate sur tous les leviers de l'éducation au numérique, et par le numérique. L'aspect expérimental permet d'en estimer les forces et les faiblesses avant un éventuel déploiement sur l'ensemble du territoire national.

Au plan national, le dispositif mobilise trois acteurs :

- Le Secrétariat général pour l'Investissement, à travers la Banque des Territoires, pour le financement et le lien avec les territoires ;
- Le réseau Canopé pour une partie des formations et des ressources numériques éducatives nationales ;
- Le groupement d'intérêt public (GIP) la Trousse à projets en charge de l'accompagnement des parents.

---

## LES 8 MESURES CLEFS DES « TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS »

Le projet « Territoires numériques éducatifs » repose sur huit mesures coordonnées, en faveur de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat :

1. Former tous les professeurs à l'usage du numérique pour l'enseignement et les apprentissages ;
2. Former les parents volontaires aux enjeux du numérique éducatif ;
3. Mettre à disposition des professeurs un bouquet de services et de ressources en ligne via une plateforme;
4. Assurer un socle minimal d'équipement numérique pour les écoles élémentaires
5. Équiper chaque classe (premier et second degrés) d'un kit d'enseignement numérique
6. Permettre l'équipement des élèves des classes élémentaires en état de fracture numérique sous forme de prêt ;
7. Équiper les nouveaux professeurs du premier et du second degré;
8. Évaluer le dispositif, en mesurant la pertinence et l'efficacité.

---

## LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF DES VOSGES

Les événements des deux dernières années ont mis en évidence la nécessité de réduire la fracture numérique entre les territoires pour développer les usages du numérique pédagogique par le numérique. C'est l'objectif des Territoires Numériques Éducatifs du Plan France 2030.

**Le territoire des Vosges fait partie des dix départements retenus au niveau national pour un déploiement sur trois ans.** Le projet dans sa globalité consiste à expérimenter en grande nature sur le département des Vosges, des actions qui répondent aux enjeux de transformation du système éducatif français, notamment par le numérique.

### ***Pourquoi le territoire des Vosges ?***

Terre contrastée entre plaines et montagnes, plurielle par son tissu socio-économique, le département des Vosges a été choisi pour répondre aux spécificités de ce territoire en matière de valorisation, d'insertion professionnelle, de mobilité et de communication.



**60 000 élèves et 4 800 professeurs du primaire ou de secondaire répartis dans 424 établissements scolaires publics, agricoles et privés sous contrat, bénéficieront du dispositif :**

- 65 écoles maternelles
- 283 écoles élémentaires
- 47 collèges
- 28 lycées
- 1 É.R.E.A (établissement régional d'enseignement adapté à Épinal)

## L'ACTION DU TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF DES VOSGES SE DECLINE EN TROIS AXES STRATEGIQUES

### Axe 1 – Équité numérique, un écosystème homogène sur tout le département

Les Vosges représentent un département majoritairement rural, mais qui reste très contrasté. Le territoire numérique éducatif permettrait donc de déployer un écosystème homogène pour tout le département et ainsi aiderait les professeurs à modifier leurs pratiques pédagogiques en favorisant la collaboration et la mutualisation entre écoles.

- **Équiper les écoles élémentaires** : accompagner les écoles vosgiennes dans l'acquisition de matériels et de ressources numériques incluant le déploiement d'un ENT (espace numérique de travail) commun sur tout le territoire. Le conseil départemental et l'académie aideront ainsi les communes qui en ont besoin, à faire la demande de matériels numériques adaptés aux écoles et aux élèves.
- **Favoriser l'apprentissage et les enseignements avec le numérique, en collège et en lycée** : le contexte sanitaire a engendré un recours massif aux enseignements à distance. Ces nouvelles modalités pédagogiques ont pu creuser les inégalités et engendrer du décrochage scolaire, par manque d'équipements numériques ou d'accès internet dans les familles, mais aussi à cause de l'existence de zones blanches encore nombreuses sur le territoire vosgien. Par conséquent, le fait d'équiper les collèges vosgiens en matériel permettra d'atténuer ces inégalités sociales et territoriales et d'impulser des pratiques pédagogiques augmentées. Des lycées professionnels sont également identifiés comme ayant des besoins spécifiques liés à leurs filières. En effet certaines sont fortement touchées par la numérisation des métiers et nécessitent un soutien important en matière de transformation des pratiques d'enseignement et des gestes professionnels.
- **Créer des communautés autour de l'échange de pratiques du numérique éducatif afin de produire des émulations et de les ancrer dans la durée.**  
Déployer des usages du numérique, pour l'enseignement nécessite un accompagnement par de la formation, la mise en place d'une documentation commune et l'échange de pair à pair. L'enjeu est d'inscrire ces transformations dans les pratiques des professeurs et de les étayer autant que nécessaire dès les premières étapes.

### Axe 2 – Ambition jeunesse, un plan territorial de proximité

Trois actions seront mises en place en cohérence avec le projet académique « L'École sur tous les territoires » et pour soutenir le plan Ambition Jeunesse du Conseil départemental des Vosges :

- **Améliorer l'intégration des jeunes Vosgiens dans leur scolarité, leur ouverture vers l'extérieur et la culture par l'installation de tiers-lieux en territoire.** La mise en place de tiers-lieux éducatifs s'accompagne du développement d'une communauté de pratiques regroupant des professeurs, des élèves et des parents. Les tiers-lieux permettent la mise en place d'actions de formation adaptées aux besoins des équipes du premier et du second degré afin d'impulser des usages pédagogiques innovants, de diversifier les pratiques pédagogiques et de mettre à disposition des ressources. Ces lieux pourront également accueillir des formations en résidence organisées par l'atelier Canopé 88.

- **Renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux dès la maternelle avec l'expérimentation de dispositifs numériques adaptés.**  
Les résultats de projets de recherche, dont l'académie a été partenaire depuis 2016, ont permis le développement de technologies innovantes qui répondent à la question de l'enseignement des fondamentaux à l'école maternelle, basées sur l'utilisation d'interfaces adaptées à des enfants d'âge pré-élémentaire. Le projet TNE permet de poursuivre le développement de ces ressources, d'en faciliter leur acquisition et plus généralement, d'expérimenter leur durabilité. Cette démarche de développement – acquisition – expérimentation de ressources pourra s'étendre ensuite à d'autres niveaux.
- **Faciliter la réussite des élèves par des actions de co-éducation et d'inclusion scolaire.**  
L'École est l'affaire de tous, il est indispensable d'associer les familles à la scolarité de leurs enfants par des dispositifs de co-éducation et des ateliers de parentalité lors d'événements dédiés. L'organisation de ces événements tels que *J'apprends le numérique en famille !* sur un mode interactif et festif, a l'ambition de faire découvrir aux élèves et aux parents les usages les plus courants du numérique à l'école, depuis ce qui est nécessaire pour le suivi efficace de la scolarité, jusqu'aux dispositifs les plus novateurs. Ces événements sont également une belle opportunité d'échange et de temps de rencontres avec les familles, afin d'évaluer leurs besoins et leurs attentes en termes de numérique éducatif.

### Axe 3 – Transition numérique, des actions structurantes

La transition numérique d'un territoire nécessite d'apporter une réponse aux besoins de l'école, de ses usagers et de ses partenaires, notamment en mettant à disposition les ressources de l'incubateur académique et en élaborant des tableaux de bord adaptés aux différents utilisateurs.

Cet axe repose sur les 3 actions suivantes :

- **Répondre aux demandes locales des professeurs autour de leurs projets pédagogiques par un dispositif digital innovant,** à savoir un Laboratoire des usages du numérique éducatif (LUNE). Le Laboratoire des Usages du Numérique Éducatif a pour objectif de renouveler l'accompagnement aux usages du numérique en accentuant l'adaptation aux besoins des utilisateurs, des établissements et de leur environnement et de favoriser la collaboration entre pairs, à tous les niveaux de l'académie.
- **Bénéficier de l'apport de la recherche et des partenariats industriels et associatifs au sein de la fabrique de l'innovation numérique.** Depuis 2015, l'académie a mis en place avec ses partenaires de l'enseignement supérieur, un incubateur académique qui a permis d'accompagner et de mener à bien un certain nombre de projets de recherche en e-éducation. Les innovations développées ont été testées avec une communauté de professeurs expérimentateurs au sein de leurs classes. Il s'agit désormais de transférer les résultats de la recherche dans la réalité des classes en faisant évoluer ces solutions en ressources utilisables quel que soit le nombre d'utilisateurs. Afin de permettre l'installation de ces innovations en milieu scolaire, un développement lié au degré d'avancement des dispositifs, est donc indispensable. Il sera co-financé par les fonds TNE et soutenu par des partenaires universitaires et les collectivités. Pour permettre ce transfert de technologies innovantes, l'incubateur académique doit donc se prolonger par la mise en place d'une Fabrique de l'innovation. Cette Fabrique de l'innovation intégrera un panel de solutions qui présentent un intérêt pédagogique certain pour le territoire des Vosges. Ces solutions issues de la recherche en e-éducation couvrent plusieurs domaines, tels que :

- Les humanités numériques ;
  - La maîtrise des savoirs fondamentaux ;
  - Des dispositifs pédagogiques innovants (Cogni'classes, Emoti'classes, apprendre à apprendre) ;
  - Le bien-être de l'élève ;
  - Les bons usages du numérique.
- **Poursuivre les travaux autour de la donnée par la recherche et la sensibilisation du grand public.** Grâce à ses partenariats avec l'enseignement supérieur en matière d'intelligence artificielle appliquée aux traces d'apprentissage, l'académie de Nancy-Metz a acquis une véritable expertise en matière de traitement de la donnée pédagogique. Ces données doivent être rassemblées, stockées et exploitées pour produire un cadre de référence commun pour tous les acteurs et décideurs impliqués dans les étapes de l'éducation.

#### L'investissement dans les territoires numériques éducatifs

L'Etat participe à hauteur de 6 millions d'euros au projet de Territoire numérique éducatif des Vosges grâce à l'action du SGPI, et le Conseil départemental des Vosges à hauteur de presque 3 millions d'euros.

## LES ACTEURS DU PROJET

- Le SGPI, Secrétariat Général pour l'Investissement
- La DNE, Direction du Numérique pour l'Éducation
- La DGESCO, Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
- La Région académique Grand Est
- Le Conseil départemental des Vosges
- La Région Grand Est
- Le Groupement d'intérêt public Formation tout au long de la vie
- L'Université de Lorraine
- La Banque des territoires
- La Trousse à projets
- Canopé



## À PROPOS DE FRANCE 2030

### Le plan d'investissement France 2030 :

**Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

**Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).

**Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.

**Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur :

[www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

## Contacts

Secrétariat général pour l'investissement

Mél : [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

Conseil départemental des Vosges

Olivier Bialecki : [obialecki@vosges.fr](mailto:obialecki@vosges.fr)

Tél. : 03 29 29 88 31

Région académique Grand Est - Service communication

Mél : [communication@ac-region-academique-grand-est.fr](mailto:communication@ac-region-academique-grand-est.fr)

Tel : 03 83 86 20 06